

25 mai 2012 -15:54

Appartient à Conseil des ministres du 25 mai 2012

Interruption de carrière professionnelle pour le personnel de la Chambre des Représentants

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de carrière professionnelle du personnel des administrations.

Le projet vise à rendre les dispositions de l'arrêté royal du 7 mai 1999 applicables aux membres du personnel statutaire de la Chambre des Représentants désignés temporairement sous le statut de collaborateurs politiques ou administratifs des membres de la Chambre des Représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>